

Absent et excusé : Marc SOENENS

La séance est ouverte à 18 h 30

1. Informations

Le Président précise que le site de l'intercommunale IMIO qui gère notre site internet a été victime d'une cyberattaque revendiquée par un groupe russe. Cette attaque a eu pour effet de rendre divers sites communaux inopérables dont celui d'Antoing. Il n'y a cependant aucun risque de fuite de données.

2. Mandataires du CPAS

- a) Le Conseil communal prend acte de la démission de Monsieur Marc SOENENS en qualité de Conseiller de l'Action Sociale.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que l'absence de Monsieur SOENENS est indépendante de sa volonté puisque la date de ce Conseil n'était pas reprise à l'agenda initial. Les dates sont connues bien à l'avance et c'est très bien. En tant que qu'élus, nous nous devons d'être présents aux réunions. On a tous droit à des vacances mais on les prend en dehors des agendas de nos institutions respectives.

- b) Conseil de l'Action Sociale – élection de Monsieur Aldo LAHOUSSE, en qualité de Conseiller de l'Action Sociale, en remplacement de Monsieur Marc SOENENS.

À la suite de la démission de Monsieur Marc SOENENS, Conseiller de l'Action Sociale, le Groupe GO a présenté la candidature de Monsieur Aldo LAHOUSSE. A l'unanimité, le Conseil Communal approuve cette désignation.

Le candidat sera invité à prêter le serment habituel entre les mains du Bourgmestre et du Directeur général. Il sera ensuite installé au Conseil de l'Action Sociale, lors de sa plus prochaine séance.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. Gestion des déchets

- a) Coût-vérité réel 2024 : information ;

Le Conseil communal prend acte que le taux de couverture (coût vérité réel) des déchets pour 2024 est fixé à 90,01%.

- b) Coût-vérité – projet de budget 2026

Le Président suspend la séance et cède la parole au Directeur Général qui présente le point à l'aide d'un powerpoint.

Un petit focus sur les collectes sélectives en porte-à-porte et au niveau des Recyparcs montre que les antoiniens sont de très bons élèves en matière de tri tant au niveau du verre, des PMC, du papier/carton que les déchets organiques. Pour ces derniers, on voit vraiment l'intérêt d'avoir été commune-pilote pour la mise en place des points d'apport volontaire

(PAV). On remarque que la population d'Antoing a directement adapté ses comportements par rapport à la présence de ces PAV. Quant aux déchets ménagers résiduels, c'est-à-dire le sac poubelles en tant que tel, on est passé de 152 kilos par habitant en 2021 à 110 kilos en 2024. Et sur la zone IPALLE, la moyenne était de 119. Donc, à nouveau, l'antoinien est un bon élève. Mais, au niveau des déchets, il y a une chose importante à retenir. C'est que l'on pense toujours effectivement que l'empreinte environnementale qui nous concerne, se limite à ce que l'on fait en allant au parc à conteneurs (ou recyparc). Et surtout en regardant le fait que notre poubelle résiduelle fond d'année en année. Il ne faut pas oublier que nous sommes dans une société de consommation. On doit aussi tenir compte, dans le calcul, des déchets globaux qui sont générés par un habitant : la machine à laver que vous avez peut-être changé cette année, les meubles que vous avez changés et aussi toute une série de choses, de comportements, d'achats que l'on fait au jour le jour et qui viennent impacter notre empreinte environnementale. On ne doit pas se limiter aux seuls déchets que l'on trie. Souvent, l'image que l'on a au niveau d'un citoyen, c'est effectivement ce que l'on gère au jour le jour le plus souvent. Mais au contraire, avec notre société de consommation, ça va bien au-delà. Il faut aussi tenir compte des travaux que nous avons réalisés, de notre voiture, etc...

Les données générales pour élaborer et calculer le coût-vérité 2026, voici la situation au 20 octobre 2025 :

- nombre d'habitants : 7.514 dont 109 personnes qui habitent soit en maison de repos, en résidence-service ou en adresse de référence et qui donc ne payent pas la taxe et ne doivent pas être comptabilisées dans le calcul de cette taxe ;
- isolés : 1.315 ménages ;
- ménages de 2 personnes : 1.079 ;
- ménages de 3 personnes : 527 ;
- ménages de 4 personnes : 375 ;
- ménages de 5 personnes et plus : 171.

Au niveau des données chiffrées pour les dépenses en matière d'achat de sacs, le budget estimé est de 16.000 euros. Les frais de traitement d'unité de valorisation énergétique au niveau de l'incinérateur d'IPALLE sont de 10,30 euros par habitant. Les frais de collecte sont estimés à 15,05 euros par habitant. Les frais pour les Recyparcs : 35,20 euros par habitant. La cotisation déchets alimentaires, qui est nouvelle et qui vise les déchets organiques, c'est 5,25 euros par habitant. Les frais de personnel pour l'envoi des extraits de rôle, 3.885,86 euros. Les frais de distribution des sacs poubelles, 2.290,50 euros. Enfin, la taxe régionale sur les Recyparcs est de 1,25 euros par habitant et la taxe régionale sur le traitement, donc l'unité de valorisation énergétique d'IPALLE est de 2,50 euros par habitant. Du coup, on a un total estimé des dépenses de 543.523,16 euros. Comme chacun le sait, le principe de ce coût-vérité, le principe du pollueur-payeur, impose de trouver un équilibre entre les dépenses et les recettes qui varie entre 95% et 110%. Les dépenses nous sont imposées d'une manière ou d'une autre et on ne sait donc agir que sur les recettes. Concernant ces recettes, il y a trois facteurs sur lesquels on sait jouer : le prix du sac, le quota de sacs distribués aux ménages et la taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices. Ces trois facteurs, actuellement, étaient les suivants : le prix du sac est fixé à un euro. En ce qui concerne la distribution de sacs, les isolés et les ménages de deux personnes recevaient un rouleau de 20 sacs ; les ménages de trois personnes, un rouleau de 20 sacs et un rouleau de 10 sacs et les ménages de quatre personnes et plus, deux rouleaux de 20 sacs. En 2025, le montant de la taxe était, pour un isolé, de 83 euros, pour un ménage de deux personnes, 106 euros et pour un ménage de trois personnes et plus, 134 euros. En 2024, nous avons distribué 84.710 sacs pour une valeur comptable de 8.507,43 euros (nous avons acquis 160.000 sacs pour la somme de 16.068,80 euros). On peut voir du coup que l'impact de la suppression complète de cette distribution se limiterait en fait à 1,56% du taux de couverture. Ce qui est très négligeable.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que nous devons absolument délivrer au minimum un sac poubelle par ménage. Et donc si on se limitait à ça, comme certaines communes voisines le font, il faudrait rajouter dans les extraits de rôle un sac ou deux sacs ou trois sacs selon le choix. Les frais liés à ce service-là augmenteraient par rapport à ce qu'on a aujourd'hui. En 2024, nous avons vendu des sacs pour un montant de 63.270 euros. Ce montant a varié assez peu d'une année à l'autre. Par tranche de 10% d'augmentation, l'augmentation du prix aurait aussi un effet limité à 1,16% du taux de couverture. C'est à nouveau très négligeable. Il reste donc la taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices. Les recettes estimées sur base des taux qui ont été utilisés pour le calcul de l'année 2025 : la taxe rapportait 367.301 euros et une vente de sacs avait été prévue pour un montant de 80.000 euros. Le total des recettes ainsi estimées pour 2025 était donc de 447.301 euros. Or, les dépenses estimées pour 2026 sont de 543.523,16 euros. Si on se limitait à dire que l'on fait le même qu'en 2025, on aurait un coût vérité à 82,3%. De beaucoup et très nettement en deçà de ce qui est imposé par la législation ! En ce qui concerne la vente de sacs, les recettes perçues en 2021 étaient de 63.240 euros, en 2022 de 67.720 euros, en 2023 de 60.950 euros et, en 2024, de 63.270 euros. Pour 2025, en date du 05 novembre, donc hier, nous étions à 45.790 euros. Il faut savoir que les derniers mois de l'année, comme les premiers mois de l'année suivante, avant la distribution, on a une sérieuse augmentation de vente des sacs. On peut donc raisonnablement s'attendre à plus ou moins atteindre à nouveau les 60.000 euros. Pour éviter de partir avec un handicap, il est proposé de prévoir une vente de sacs pour 2026 estimée à 60.000 euros et non pas 80.000 euros comme on l'avait fait en 2025. Au moins, on risque moins d'avoir de mauvaises surprises. Pour rappel, le taux de couverture de la taxe doit varier entre 95 et 110 %. Si on a une vente de sacs pour 60.000 euros, ça veut dire que le deuxième pendant des recettes, c'est forcément la taxe. Si on veut atteindre 95 % du taux de couverture, l'apport de la taxe nécessaire est de 459.347 euros. Ce qui veut dire que, pour y parvenir, il manque 92.046 euros par rapport à 2025 soit 12,28 euros par habitant. Si on veut atteindre 105 %, l'apport de la taxe nécessaire est de 507.699,32 euros. Pour y parvenir, il manque 140.398,32 euros soit 18,73 euros par habitant. À la suite de la commission du 27 octobre dernier et des discussions qui s'y sont tenues, le Collège propose de maintenir les quotas de sacs distribués comme en 2025 (isolés et ménages de 2 personnes : un rouleau de 20 sacs ; ménages de 3 personnes : un rouleau de 20 sacs et un rouleau de 10 sacs ; ménages de 4 personnes et plus : deux rouleaux de 20 sacs). Sur base des estimations de population au 20 octobre 2025, on devrait ainsi délivrer ou faire distribuer 85.535 sacs en 2026. La deuxième décision proposée par le Collège, c'est de fixer la recette estimée de vente de sacs à 60.000 euros pour les raisons infra. Et enfin, d'augmenter, parce qu'on n'a pas le choix, le niveau de la taxe comme suit : les isolés passent à 98 euros, donc une augmentation de 15 euros. Les ménages de 2 personnes passent à 135 euros, donc une augmentation de 29 euros, soit 14,50 euros par habitant. Les ménages de 3 personnes passent à 172 euros, une augmentation de 38 euros, soit 12,67 euros par habitant. Les ménages de 4 personnes passent à 190 euros, une augmentation de 56 euros, soit 14 euros par habitant. Et enfin, les ménages de 5 personnes et plus passent à 207 euros, donc une augmentation de 73 euros, soit un maximum de 14,60 euros par habitant. Le produit de la taxe serait alors de 471.826 euros. Et, sur cette base, le total des recettes serait de 531.826 euros. Pour un total de dépenses de 543.523,16, nous atteindrions le coût-vérité de 97,85 %. Dans ce cas, la législation wallonne est respectée. On n'est pas à 95 % mais à 97,85. Il faut savoir qu'il y a déjà une première donne qui va intervenir durant l'année 2026. Le gouvernement a décidé de supprimer les points APE au niveau des intercommunales. On sait déjà qu'il y aura une hausse du coût du personnel au niveau des frais, notamment des recyparcs. Il y aura déjà un impact négatif, on le sait dès le début. Et donc, prudence, 2,85 % devraient normalement permettre de tenir le choc. Le Président et Madame FARINEAU remercient le Directeur général pour sa présentation. Au nom du Groupe GO, Madame FARINEAU précise que : « *Nous sommes amenés ce soir à nous prononcer sur l'augmentation de la taxe déchets afin de respecter*

l'équilibre du coût-vérité. Ce n'est évidemment pas une décision facile, et le Groupe Ouverture le regrette pour les citoyens qui devront supporter cette hausse. Je tiens toutefois à rappeler un élément important : les Antoiniens sont de bons élèves en matière de tri. Les chiffres le montrent : le tri des déchets ménagers résiduels, des déchets organiques, des PMC, du papier-carton et du verre est correctement réalisé. On est même au-dessus de la moyenne IPALLE. Mais malgré ces efforts, vous nous avez fait part d'un constat lors de la Commission Environnement : la quantité totale de déchets produits par habitant continue d'augmenter. Á ce titre, nous vous demandons de nous communiquer le tonnage global enregistré ces 5 dernières années. Nous sollicitons également la présentation de ces chiffres par un représentant d'Ipalle lors d'un prochain conseil communal. Il pourrait également expliquer toutes ces augmentations de coûts.

Le tonnage : c'est précisément là que nous devons agir. Car le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas.

Nous pouvons, nous devons même encourager d'autres habitudes :

- privilégier les produits réutilisables plutôt que jetables (bouteilles, gourdes, boîtes, essuie-tout lavable...),*
- acheter en vrac pour éviter les emballages inutiles,*
- opter pour des produits avec moins de suremballage,*
- favoriser la réparation plutôt que le remplacement (via des repair cafés, des ateliers locaux de réparation, etc.),*
- partager plus et posséder moins : il y a quelques mois, ma collègue Elodie vous a proposé un projet de « vélothèque », on pourrait aussi créer une objethèque (lieu où l'on peut emprunter des objets), mettre en place des plateformes de prêt, favoriser le troc entre voisins,*
- soutenir les commerçants qui développent des initiatives zéro déchet ou qui acceptent les contenants réutilisables.*

Il ne s'agit pas uniquement d'une contrainte financière. Il s'agit d'un changement culturel : passer d'une logique de consommation et de production de déchets à une logique de prévention. J'invite donc la commune à accompagner cette augmentation de taxe par des actions concrètes :

- renforcer l'information et la sensibilisation des citoyens ;*
- encourager le vrac de proximité et les alternatives réutilisables ;*
- soutenir les initiatives œuvrant pour la réduction des déchets.*

Les Antoiniens font déjà des efforts en triant correctement. Aidons-les maintenant à produire moins, à consommer moins mais mieux. »

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ tient à remercier le Collège Communal pour la commission qui a eu lieu à ce propos. Le fait d'associer son groupe, ça oblige quelque part à prendre position avec le parti majoritaire. Mais la démarche est louable. Un seul regret, c'est de s'être trouvé face à une série de chiffres et de données sans documents. Venir à une réunion de travail sans aucun document préalable, c'est relativement inconfortable. On espère que ça s'améliorera pour le futur. On n'a pas le temps aujourd'hui d'avoir une réflexion plus globale par rapport à cet enjeu, parce qu'il faut voter la taxe pour le 15 novembre au plus tard. On n'a aucune marge du tout, en fait. Mais le Groupe GO souhaite à tout le moins réfléchir ensemble et avec IPALLE, avec des spécialistes sur les possibilités pour réduire la taxation à l'égard des citoyens. Il y a sûrement d'autres pistes à

évoquer, il faut prendre le temps. L'enjeu en vaut la peine. À titre personnel, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ tient à remercier l'ensemble du conseil parce qu'à de nombreuses reprises chaque année, il a insisté sur la pression fiscale exercée, comme ailleurs, sur les personnes isolées. On a fait le choix ici de ne pas mettre davantage de pression sur les personnes isolées, mais de reporter le coût de cette taxe vers les familles composées de deux personnes et plus, ce qui lui semble quand même plus équitable. Pour les différentes raisons évoquées ci-avant, le groupe GO va s'abstenir sur ce point. On aurait pu s'opposer à cette taxe, mais il faut être de bon ton. On n'a pas vraiment le choix. C'est une obligation par rapport à la Région wallonne de rester dans les clous. On n'a pas la possibilité, le temps aujourd'hui de réfléchir à d'autres pistes. Il faudra être pédagogue à l'égard des citoyens. Les premières remarques qui nous reviennent, c'est pourquoi « continuer à trier si la pression fiscale reste aussi importante ». Le tri est important pour l'environnement, il est important pour toute une série de raisons et notamment pour des questions de réduction des coûts. Monsieur BONNET remercie le Directeur général pour cette présentation. Concernant les chiffres avancés, il y a des informations qu'on n'avait pas dans les documents, mais qui ont peut-être été discutées à la commission. Dans le budget de l'année passée, on a mis une estimation de vente de sac de 80.000 euros. Compte tenu des chiffres des 5 dernières années sur les ventes réelles, Monsieur BONNET ne comprend pas trop pourquoi on a maintenu ce montant de 80.000 euros lorsqu'on avait des ventes de l'ordre de 60.000 euros. Dès l'année passée, le budget était un peu biaisé. Concernant les documents reçus, et après en avoir pris connaissance, Monsieur BONNET va voter contre la taxe et le budget. Car cette taxe frappe directement un public fragilisé. La nouvelle répartition de la taxe va impacter directement les familles, mais surtout les familles monoparentales. C'est aussi une forme de personne isolée, mais isolée avec des enfants. Une maman seule avec trois enfants va payer 190 euros, le même prix qu'un couple avec deux enfants, alors qu'elle a théoriquement deux fois moins de revenus. Dans un second temps, cette taxe, qui se veut un coût-vérité a un goût amer. Depuis 2021, les citoyens fournissent un effort considérable pour diminuer les déchets résiduels, passant de 152 kg par habitant en 2021 à 110 kg par habitant en 2024. Les Antoiniens ont donc diminué de 27 % les déchets résiduels. Évidemment, avec le coût-vérité, on fait le constat que les autres catégories de déchets augmentent, notamment les déchets organiques. Mais cela envoie le signal que plus on trie, plus ça coûte de l'argent. Le Directeur général vient de le dire pourtant à cinq reprises, les antoiniens sont de bons élèves. Monsieur BONNET souhaite qu'une commission puisse à nouveau se tenir en 2026 afin de travailler sur des pistes de diminution des coûts, car même si dans la présentation, il a été dit que ce n'était pas possible de diminuer les coûts, Monsieur BONNET pense que c'est possible, notamment en diminuant, par exemple, le nombre de ramassages qui sont réalisés de manière hebdomadaire pour les déchets résiduels. À titre d'exemple, et c'est un exemple personnel car c'est le sien avec cinq personnes à la maison, Monsieur BONNET met un sac poubelle par mois. Même pour les grandes familles, il n'est pas si important de passer toutes les semaines. Cela ne diminuera sans doute pas les coûts de moitié, mais en tout cas on a un an pour essayer de demander des chiffres cohérents. Deuxièmement, il faudrait qu'on puisse étudier l'impact de vendre des sacs poubelles plus petits pour les personnes habitant éventuellement en appartement afin qu'elles puissent mieux gérer leurs déchets. Il faudrait également faire le point sur le projet de recyclerie du CPAS pendant cette commission. Le directeur général l'a dit, quand on jette des meubles, ça impacte lourdement. Si ceux-ci peuvent avoir une deuxième vie, il faut vraiment se recentrer sur cette recyclerie et essayer de la faire vite. Ensuite, Monsieur BONNET souhaite que le Collège puisse communiquer le montant des irrécouvrables concernant cette taxe et si les montants ne sont pas encore en irrécouvrable, le montant des impayés. Le Président signale que, sur base de tout ce qui a été dit autour de la table, tout le monde se rejoint sur le fait que nous trions mieux et pourtant nous payons plus. C'est le principe du coût-vérité, qui ne correspond plus à la

réalité, qui nous met dans l'embarras. On l'a dit et répété, des citoyens exemplaires à Antoing : moins de déchets résiduels, plus de recyclage via les points d'apport volontaire et les divers moyens qui existent sur le territoire communal et qui ont été mis en place par la Ville au fil du temps. Le Président présente les chiffres provenant de l'Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique qui concerne les années de 2018 à 2023 pour la quantité d'ordures ménagères brutes. Entre 2018 et 2023, on peut féliciter les Antoiniens parce que ceux-ci ont réussi à diminuer de 28,8 kilos par an notre quantité d'ordures ménagères brutes collectées. On constate cependant une augmentation sensible du coût de gestion des déchets. A Antoing, l'intercommunale qui s'occupe de tout chez nous, c'est IPALLE. Pour la collecte, le tri, le transport, l'accès aux récyparc et le traitement des déchets. Et le coût de cette gestion explose. Chacun le sait, l'énergie, les frais d'exploitation et de maintenance, les frais de collecte, les salaires, tout est en hausse. Et les revenus du recyclage de certains matériaux sont en nette diminution, ce qui empêche un équilibre, en tout cas, entre ce qui rapporte et ce qui coûte au niveau des déchets, parce qu'il faut savoir le dire aux citoyens, oui, trier, ça coûte. Et le fait de créer plusieurs filières au niveau des parcs à conteneurs, toutes ne sont pas rentables au sens libéral du terme. IPALLE fait son maximum pour limiter les impacts vers les communes affiliées, mais ne peut pas faire l'impossible. "Celles et ceux qui venaient à l'Assemblée Générale d'IPALLE savent qu'IPALLE a toujours essayé d'absorber les hausses notamment les nouvelles taxes imposées par la Région wallonne, parce que c'est elle la grande responsable de tout ça. L'intercommunale n'a plus la possibilité de les absorber. Entre 2022 et 2026, l'augmentation des coûts supporté par IPALLE et qui sont répercutés vers les communes est de 42,51%. Ce sont des règles qui sont fixées par la Région wallonne. L'amélioration du tri sélectif exigé par elle améliore certes la gestion des déchets, mais alourdit également les coûts répercutés aux communes. Mais 100% de ces coûts doivent être couverts par les recettes issues des taxes, sacs payants ou redevances comme l'a expliqué le Directeur Général. Autrement dit, la commune n'a pas le droit de subventionner ce service, il n'y a d'autres recettes possibles si ce n'est lever d'autres taxes. L'augmentation de la taxe n'est donc pas un choix politique du collège communal, mais bien une obligation régionale. C'est une sanction financière plutôt qu'un incitant. En conclusion, nos citoyens, pourtant exemplaires, doivent donc faire face à une augmentation de la taxe à cause de règles fixées par la Région wallonne, et particulièrement du coût-vérité, qui ne correspond plus du tout à la réalité. Normalement, moins on pollue, moins on devrait payer, mais c'est tout l'inverse qui se produit et nos citoyens sont injustement sanctionnés au lieu d'être encouragés. Partant de ce constat, le Président précise qu'il portera la voix de chacune et de chacun des Antoiniens, notamment auprès de la Conférence des Bourgmestres, mais aussi auprès des instances régionales, pour que ce principe soit revu, et que des incitants soient envisagés pour récompenser les bons comportements environnementaux au lieu de les sanctionner. Le Président rappelle également, qu'au niveau de l'entité d'Antoing, une collaboration avec l'ALE a été mise en place pour justement aider les gens à trier, à pouvoir évacuer, notamment les personnes âgées. Au niveau du plan de cohésion sociale, on a aussi notre atelier vélo. Quant à l'abstention annoncée, le Président rappelle que les chiffres ont été transmis lors de la commission et que chaque groupe a pu prendre un petit moment de réflexion sur une proposition qui avait dégagé l'unanimité autour de la table. Il s'étonne donc un peu de cette abstention mais c'est de bon ton puisque c'est la majorité qui présente la proposition. Par rapport à la diminution du ramassage au niveau des fréquences, les conventions sont signées jusque 2029 et la modification de conditions du marché aura inévitablement un coût. Quant au gain direct, on l'a évalué à 10 à 15% ce qui aurait été peu significatif sur le coût global. Par ailleurs, le choix de monter à 97,85 % est lié à nouveau aux décisions des pouvoirs supérieurs au niveau des points APE. Toutes les communes doivent supporter ces décisions prises à d'autres échelons de pouvoir. Le Président se dit mécontent parce qu'il est un citoyen comme un autre avant toute chose et qu'il n'est pas

du tout ravi de devoir imposer une augmentation d'une taxe pour des facteurs qui ne sont pas dans les mains de la gestion communale. Il plaidera donc cette cause auprès de la conférence des Bourgmestres pour pouvoir interpellier ses collègues car ils ont tous, tous partis confondus, impactés de la même manière. A l'intervention de Monsieur BONNET, le Président précise que le chiffre de 10 à 15% provient d'un contact avec l'intercommunale. Comines-Warneton a réduit de moitié les collectes mais il serait faux de croire que cela divise le coût en deux. Il rappelle que, dans le cadre du futur schéma de développement territorial, il y a une volonté d'avoir des bâtiments qui seront de plus en plus hauts, donc une multiplication des appartements. On sait déjà à l'heure actuelle que les personnes qui vivent en appartement ont de plus en plus de mal à pouvoir stocker les déchets. Il faut aussi tenir compte de ce critère et c'est l'une des raisons pour lesquelles il a été décidé, en plus de l'impact financier assez négligeable par rapport à la marge, de ne pas diminuer la fréquence de collecte. Monsieur BONNET précise que 10 à 15% de 100.000 euros, ça représente quand même 15.000 euros. Quand on est sur un coût-vérité, chaque euro qu'on peut épargner aux habitants est intéressant. Diminuer le volume du sac pourrait justement permettre aux personnes qui habitent en appartement de mieux gérer leurs déchets. Monsieur VIVIER signale qu'un article paru dans la presse la semaine dernière, précise que 7 communes qui ont réussi à baisser ce coût-vérité. On parle de Comines, Pecq, Rumes, Celles et Brugelette. Et cela, en diminuant la fréquence des collectes et en augmentant les PAV. C'est peut-être une solution à réfléchir ensemble pour l'avenir. Le Président rappelle que, sur Antoing, l'accès aux PAV reste gratuit. Dans d'autres communes, les 5 premières ouvertures sont gratuites mais, à partir de la 5e, le citoyen doit payer un certain montant. La volonté était de pouvoir maintenir la qualité du service offert aux citoyens, puisqu'ils sont bons élèves, et de ne pas les sanctionner sur d'autres secteurs. A noter que les aides pour les personnes qui sont malheureusement gravement malades sont maintenues. Ces personnes ont droit à un quota de sacs supplémentaires. On n'a pas touché à cette aide tout comme au nombre de sacs distribués ou encore au prix du sac. On a essayé en tout cas, et c'est ce qui ressortait du consensus collectif lors de la commission, de ne pas impacter d'autres facteurs et de ne pas toucher directement à d'autres choses qui bénéficient directement à nos citoyens. Monsieur VIVIER précise que tout le monde a été pris de court avec cette décision. Ce sont peut-être des solutions qui pourraient être envisagées en Conférence des bourgmestres ou nous revenir avec des solutions éventuelles possibles pour tous les citoyens de Wallonie Picarde. Le Président partage l'idée d'inviter un représentant de l'intercommunale en séance de commission puisque l'objectif est de trouver d'autres solutions et d'autres pistes pour continuer à être de bons élèves. Il ne faut surtout pas que la population se dise que trier, ça ne sert à rien. Tout remettre dans la poubelle ne ferait qu'alourdir le poids du sac et donc augmenter les frais de collecte et de traitement. Cela engendrerait, en fait, un principe de balance : le gain d'un côté serait perdu de l'autre. Il vaut mieux garder le bon réflexe et rester bons élèves. Ce conseil vaut pour tous les citoyens qu'ils soient d'Antoing ou non. Madame FARINEAU précise que les PAV payants dans d'autres communes sont liés au fait qu'ils acceptent les déchets ménagers résiduels. A Antoing les PAV sont gratuits, mais ne proposent pas la solution d'aller déposer ces déchets ménagers résiduels. Ce qui a été dit n'est pas correct. C'est comme si, dans certaines communes, il fallait payer pour aller jeter les déchets biodégradables, ce n'est pas le cas. Il est normal que les PAV à Antoing soient gratuits car ils ne permettent pas d'aller jeter les déchets ménagers résiduels. On ne s'en sortirait pas au niveau du coût-vérité car ce système remplace le sac poubelle. Une personne pourrait par exemple refuser les sacs poubelles gratuits et privilégier le PAV. Dans ce cas, elle pourrait disposer d'un certain nombre de dépôts gratuits de déchets ménagers résiduels au PAV et devoir payer les suivants. Mais elle ne mettrait plus de sac devant sa porte. Le Président signale que les communes qui ont mis cela en place continuent quand même à vendre des sacs poubelles. Madame FARINEAU le confirme mais c'est parce que tout le

monde ne choisit pas de se déplacer jusqu'au PAV et qu'il y a aussi des personnes qui ne savent pas se déplacer. Le Président rappelle que toutes les communes ne disposent pas d'un recyparc et qu'à Antoing, il y a la possibilité, avec les ALE, de faire enlever tout type de déchets. Le Président précise que sa volonté est de conserver l'accès gratuit aux PAV. Madame FARINEAU signale que cela serait impossible en permettant le dépôt des déchets ménagers résiduels. En fait, la personne qui ferait le choix du PAV plutôt que du sac poubelle gratuit aurait un nombre d'accès gratuits équivalent au nombre de sacs distribués gratuitement au reste de la population. Via sa carte IPALLE, il aurait autant d'accès gratuits et paiera ensuite les suivants au prix du sac poubelle. Il est impossible de ne pas faire payer ce système. Parce qu'alors on perdrait de l'argent et la taxe ne ferait encore augmenter. Monsieur BONNET signale qu'on est ici dans un principe de coût-vérité. Si on fait payer les points d'apport volontaire, c'est une compensation de taxe. Les points d'apport volontaire, actuellement, sont déjà payants puisqu'ils sont repris dans le coût-vérité. C'est repris dans la taxe. Le Président signale que cette taxe a été voulue par la région Wallonne et que celle-ci devrait pouvoir alléger ce coût envers les bons élèves. Monsieur BONNET précise que lorsqu'on est dans un coût-vérité, les recettes doivent être égales aux dépenses, peu importe où on va chercher les recettes, que ce soit via une taxe ou un paiement dans les points d'apport volontaire. On doit quand même avoir un équilibre. A un moment donné, c'est une volonté politique de choisir entre faire payer les points d'apport volontaire ou faire payer une taxe aux Antoiniens. Mais l'équilibre doit être atteint dans les proportions de 95-110 %. Le Président précise, qu'avec le coût-vérité, tous les citoyens sont pénalisés. Normalement, plus on pollue, plus on paye. Mais ici, on pollue moins. La qualité du tri devrait pouvoir être récompensée. La révision de ce coût-vérité devrait se discuter à la Région. Madame LUCAS signale avoir utilisé sa carte dans deux PAV sur Tournai où on peut y déposer des vieux jouets, des habits dégradés, des langes voire des cassettes vidéo. A Antoing, on oblige à mettre ce genre de choses dans le sac poubelle. Le Président rappelle que certains déchets peuvent être mis dans les encombrants et d'autres recyclés. Antoing a été pionnière au niveau des PAV, ce qui nous permet d'être de bons élèves. Mais on ne ferme pas la porte à développer et à renforcer la présence de PAV sur le territoire communal. Quand on voit l'augmentation des coûts au niveau de l'enlèvement des déchets, il est clair que la volonté du législateur est, à terme, de supprimer purement et simplement la collecte en porte-à-porte. Personne ne sait encore dans quel timing. En tout cas, on continuera à réfléchir à des solutions. Et dans cette optique, l'idée d'organiser une commission avec une personne d'IPALLE peut être extrêmement intéressante. A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ quant à la prise en compte des dividendes de l'intercommunale IPALLE dans le coût-vérité, le Directeur Général précise que les derniers chiffres donnés par IPALLE visent à retirer le coût des déchets communaux sur les frais de valorisation énergétique et sur les frais de collecte. La collecte en porte-à-porte était de 18,4 euros et est passée dans le budget final à 15,05 euros. Les déchets communaux sont les déchets ramassés le long des voiries, dans les poubelles publiques, etc... Cependant, les éventuels dividendes d'IPALLE, on ne les connaît jamais qu'au mois de juin de l'année N+1. En effet, c'est à son assemblée générale de juin que l'intercommunale donne les chiffres de son résultat financier de l'année budgétaire N et nous dit qu'effectivement, vu les résultats, le Conseil d'administration propose un dividende de x. Dans les bonnes années, notamment 2020, 2021 et 2022, des réductions sensibles au niveau du coût des déchets permettaient aux communes de respecter sans problème le coût vérité. Malheureusement, ce n'est plus le cas et on sait très bien, qu'au mois de juin prochain, l'intercommunale ne va certainement pas nous annoncer une réduction du coût pour l'année 2025. On est chaque fois avec une année d'écart. A l'intervention de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Directeur Général précise que, si au mois de juin 2026, l'intercommunale IPALLE nous dit que le coût des déchets 2025 coûte 3 euros de moins, on va venir mettre ce rabais dans le coût vérité réel 2025,

comme on l'a fait aujourd'hui pour 2024. Le coût vérité réel 2024, dont le Conseil a pris acte ce jour, a été calculé sur base des décisions qu'IPALLE a prise lors de son assemblée générale de juin 2025. Il faut faire la différence entre le coût-vérité budget, comme on le fait aujourd'hui, et le coût-vérité réel. Ce dernier ne peut se calculer que 6 mois après que l'année s'est écoulée. Si votre coût-vérité réel ne répond pas à la règle de la région, vous risquez une sanction. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que ce système est à revoir.

Par 11 voix pour (Groupe PS), 1 contre (Groupe CC) et 6 abstentions (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Impositions communales

a) Taxe sur l'enlèvement des immondices – exercice 2026

Il est proposé de voter les taux suivants :

- 98 € (NONANTE HUIT EUROS) par an par ménage d'une personne ;
- 135 € (CENT TRENTE CINQ EUROS) par an par ménage de deux personnes ;
- 172 € (CENT SEPTANTE DEUX EUROS) par an par ménage de trois personnes ;
- 190 € (CENT NONANTE EUROS) par an par ménage de quatre personnes ;
- 207 € (DEUX CENTS SEPT EUROS) par an par ménage de cinq personnes et plus.

Les exonérations et le nombre de sacs poubelles prépayés sont identiques à l'année précédente.

Sont exonérés :

- Les personnes qui sont domiciliées au 1er janvier de l'exercice d'imposition dans un des établissements mentionnés aux annexes 10, 121 et 122 du Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé (un home, une résidence services pour personnes âgées,...)
- Les personnes qui, au 1er janvier de l'exercice d'imposition :
 - sont batelières et non domiciliées sur l'entité d'Antoing ;
 - ont une adresse de référence ;
 - ont une seconde résidence.

Dans ce cas, l'exonération porte uniquement sur la seconde résidence.

Il sera accordé annuellement un nombre de sacs poubelle prépayés réparti comme suit :

- Ménage d'1 ou 2 personnes : 1 rouleau de 20 sacs ;
- Ménage de 3 personnes : 1 rouleau de 20 sacs et 1 rouleau de 10 sacs ;
- Ménage de 4 personnes et plus : 2 rouleaux de 20 sacs ;

Il sera accordé 2 rouleaux de 20 sacs supplémentaires pour les ménages dont au moins un membre :

- souffre d'incontinence chronique ;
- a subi une stomie et reçoit des soins à domicile ;
- bénéficie d'une dialyse à domicile ou est alimenté par sonde ;
- souffre d'une maladie entraînant un volume de déchets important.

La demande doit être introduite auprès du service Population chaque année à l'aide du formulaire de demande ad hoc.

Par 11 voix pour (Groupe PS), 1 contre (Groupe CC) et 6 abstentions (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

b) Redevance sur la délivrance de sacs poubelles – exercice 2026

Il est proposé de voter le même taux que l'année précédente à savoir :

- 20 € pour le rouleau de 20 sacs de 60 litres
- 10 € pour le rouleau de 10 sacs de 60 litres

Par 11 voix pour (Groupe PS), 1 contre (Groupe CC) et 6 abstentions (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Demande d'ajout de points supplémentaires par le Conseiller communal Samuël VINCENT pour le groupe GO

a) Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ présente son point :

« Réforme concernant la perception des amendes pour excès de vitesse par les communes

Le gouvernement wallon a annoncé qu'à l'avenir les communes pourront percevoir les amendes liées aux excès de vitesse commis sur leur territoire (voiries communales). Ces sommes devront être réinvesties dans des mesures en faveur de la sécurité routière. De manière récurrente, des habitants nous font part de situations problématiques, voiries empruntées à vive allure, demandes de mesures en faveur de la réduction de la vitesse, réalisations d'aménagements afin d'accroître la sécurité routière etc.

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- *Quelle est la position du collège par rapport à cette annonce du G.W. ?*
- *Les zones problématiques ont-elles fait l'objet d'un recensement ?*
- *Des aménagements du type installation de radars ou radar tronçon sont-ils envisagés ?*
- *Si oui, à quels endroits ?*
- *Quel serait le budget à dégager ? ».*

Le Président précise que, depuis 2024, le Collège réfléchit justement à pouvoir installer ce type de dispositif. Il s'est rendu personnellement à Hensies, chez son collègue député-bourgmestre Éric THIEBAUT, qui lui a gentiment expliqué comment il fonctionnait et l'en remercie. La position du Collège est totalement favorable. Au niveau du recensement, si plusieurs citoyens nous signalent des problématiques de vitesse ou autres, on les remonte systématiquement à la police. En matière de vitesse, on fait installer un analyseur de trafic, une petite boîte noire qui enregistre, pendant généralement une semaine, les activités, les allées et venues de certains véhicules. Ils sont listés par catégorie. On a aussi demandé à la police, à partir de janvier 2026, de faire un rapport clair et précis par village sur les zones les

plus problématiques. A partir de cela, on réfléchira à aménager des installations de radars dans un premier temps, en s'inspirant également de ce qui se fait dans la zone du Val d'Escaut, du côté de Pecq. On installe des piquets et, de manière ponctuelle, il y a un radar qui fait le tour de l'ensemble des piquets. Comme ça, on ne sait jamais où se trouve le radar. C'est ce type de dispositif qui serait envisagé dans un premier temps, sachant que les radars tronçons, eux, seraient plutôt dimensionnés pour les routes régionales. Il y a aussi un cadastre des routes régionales problématiques qui est en cours de réalisation. Depuis le début de l'année, on fait l'inventaire sur Maubray à la suite de quelques interpellations citoyennes. On a également fait le même exercice à Calonne et on va poursuivre l'exercice sur Bruyelle, sur une autre portion de la N504, qui est un peu méconnue, mais quand on descend de l'autoroute, c'est impressionnant. Cette problématique de vitesse, de manière générale, est traitée. Sur les voiries qui incombent à la commune, on va prévoir, sur base du rapport de police, des investissements dans les zones qui sont les plus problématiques. Dans le budget 2027 apparaîtront les premiers aménagements et les premiers calculs à prévoir pour l'acquisition des tours et du radar. Il faut compter 50.000 euros pour un paquet complet, boîtes et poteaux. Pour un radar tronçon, c'est de l'ordre de 100.000 euros. Un courrier sera rédigé directement au ministre DESQUENNES puisqu'il a lui-même proposé de renforcer l'offre des radars tronçons sur les voies régionales. Celles qui font vraiment l'objet de grosses, grosses problématiques, on l'interpellera pour lui demander de procéder à l'installation quand il y a vraiment des dépassements extrêmement importants. Parce que la région doit aussi assumer sa part de responsabilité dans la gestion de la vitesse sur le territoire communal. Il y a énormément de voies régionales qui traversent notre territoire et ce n'est pas la ville qui va aller s'amuser à faire le gendarme sur celles-ci. A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président précise que si l'installation est mise sur une voirie régionale, c'est la région qui percevra les recettes et pas la commune. Cela ne permettrait ni d'amortir l'investissement du radar ni d'investir sur nos voiries communales dans des aménagements de type rétrécissements qui pourraient être financées à travers cela. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ estime qu'une inscription au budget 2027 veut dire pas de réalisation avant mi-2027, voire fin 2027. C'est un peu loin.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ estime que le point suivant n'est pas un point b) mais est un point à part entière de l'ordre du jour, comme le sont les points du collège qui sont numérotés de 1 à 4. Eh bien, ici, on doit avoir 5, 6, 7, 8, 9, 10. Il demande de tenir compte de cette nomenclature pour le prochain Conseil.

b) Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ présente son point :

« Situation rue Alevale »

J'ai été interpellé à plusieurs reprises par des riverains de la rue Alevale situé au centre de la ville d'Antoing. Ces derniers s'étonnent du charroi de plus en plus important de camions et engins agricoles qui empruntent cette voirie. On peut d'ailleurs constater que la voirie commence à montrer à certains endroits des signes de faiblesse.

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- *Est-il normal, acceptable que de tels engins empruntent cette voirie ?*
- *Ne serait-il pas opportun que nous prenions des mesures afin de préserver cette voirie qui présente un caractère particulier et un attrait touristique ?*

- *Quel est l'avis des services de police à ce propos ? ».*

Le Président précise qu'il n'y a effectivement pas de restrictions pour ce type d'engin au niveau de l'utilisation de cette voirie à l'instar de la plupart des autres voiries de la commune. Au niveau de toute dégradation, on sait qu'il y a une zone dans la première portion de la route qui commence à être problématique. On enverra notre main d'œuvre communale pour faire la petite réfection qui s'impose. Quant aux services de police, ils ne voient pas spécialement la problématique car ça reste relativement peu courant. Peut-être lors du marché ou quand on sort nos propres véhicules pour l'entretien de la voirie. On peut très bien envisager d'installer un analyseur de trafic pour voir le type de véhicule qui passe par là. Cela donnera une approche objective de la situation et on pourra réfléchir à des mesures s'il le fallait. Mais, dans un premier temps, l'analyse du trafic qui passe réellement par-là permettra de prendre une décision éclairée. C'est la meilleure option pour le moment. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pense qu'il s'agit tout simplement d'un raccourci pour ce type de charroi qui vient de Tournai par Calonne. Ces véhicules devraient logiquement emprunter la nationale s'ils veulent venir dans le haut d'Antoing ou aller sur Fontenoy, mais c'est un raccourci de quelques kilomètres. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ craint vraiment que cette voirie ne se dégrade. Mettons l'analyseur et puis on verra ce qu'il en est. Mais aucun poids lourd ne devrait passer par cette voirie.

c) Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ présente son point :

« Achat de véhicules en faveur des services communaux

Le conseil communal est amené régulièrement à adopter des marchés publics pour l'achat de véhicules à destination des services communaux que ce soit pour les services administratifs, la M.O.C ou des services para-communaux.

Il est demandé au collège :

- *Que les véhicules livrés depuis le 01/01/2025 soit présentés et accessibles aux membres du conseil communal durant 30 minutes avant la séance du conseil de communal sur le site du centre administratif ;*
- *Il en sera de même à l'avenir pour chaque nouvelle acquisition dans le mois de la livraison du véhicule ».*

Le Président propose que cela se fasse une fois par an car on achète rarement plus d'un véhicule par an. Le rendez-vous pourrait se faire directement aux ateliers communaux et ainsi le Conseil pourra voir l'ensemble de nos véhicules. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que le sujet du bus avait été évoqué il y a 2 mois et on s'était accordé sur le fait qu'il serait présent au conseil. Ce n'est pourtant pas compliqué de le mettre sur le parking ici ou à côté et qu'on puisse, avant le conseil, y jeter un oeil. Le Président précise qu'il ne va pas faire venir du personnel pour déposer des véhicules 30 minutes avant le conseil d'autant qu'ils en ont besoin pour travailler le lendemain. A l'intervention de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président précise que les véhicules ne sont plus à la rue des Ateliers mais dans le bâtiment Pollet. En revanche,

le bus reste au centre administratif. Le Président annonce que les conseillers communaux pourront tester le bus communal lors des cérémonies du 11 novembre.

d) Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ présente son point :

« Engagement du personnel communal »

Le conseil communal a délégué la compétence de la gestion du personnel au collège communal. Le collège est notamment chargé des procédures d'engagement. Ce dernier est légalement tenu d'en informer le conseil communal.

Il est demandé au collège de répondre aux questions suivantes :

- *Présenter l'état de la situation du personnel au 06/11/2025*
- *Quels sont les engagements réalisés au sein de la MOC et des services administratifs depuis le 01/01/2025 ?*
- *Un organigramme du personnel administratif, de la MOC et du personnel enseignant sera fournir avant la séance.*

Le type de contrat sera précisé, le temps de travail (temps plein / temps partiel) ainsi que la durée du contrat ».

Le Président signale que, vu l'ordre du jour particulièrement chargé concernant le coût-vérité, c'était assez compliqué de pouvoir transmettre ces documents mais ce sera fait dans les 30 jours. Mais hormis l'un ou l'autre remplacement de courte durée pour les ouvriers communaux, on n'a pas fait de grand changement. Il y a juste une personne, qui a été présentée par l'échevin des Sports en séance de commission des sports, et qui a été engagée en remplacement d'une autre personne en repos de maternité. C'est le seul changement depuis 1er janvier 2025. On vous demande un peu d'indulgence par rapport à l'ordre du jour qui est assez chargé aujourd'hui et pour lequel nos équipes ont fourni beaucoup d'efforts. Monsieur VIONCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que l'idée, c'est d'avoir des éléments précis. Une date d'engagement, une date de sortie, un remplacement de telle personne par telle personne, etc... A l'intervention de Monsieur BONNET, le Président confirme qu'il y a eu aussi l'engagement d'un chauffeur de bus. Les documents seront transmis aux différents chefs de groupe.

e) Situation de Your Nature

Monsieur VIVIER entame le sujet :

« Concernant ce point d'actualité délicat, le Groupe Ouverture « GO » veut rester hors des propos de critiques et encore moins se mêler d'une entreprise privée. Nous voulons par notre intervention, rester sur l'humain pour l'humain sans attaquer des personnes ou une famille. Nous voulons aussi montrer que la commune, la région et la politique ont toujours été mêlés de près ou de loin à la mise en place du complexe.

Pour introduire notre point, un petit récapitulatif du passé n'est pas négligeable. Les premières discussions sur le complexe ont eu lieu au milieu des années 90. Des projets dans tous les sens, pistes de ski, piste de surf aquatique, parkings énormes, un impact sur les zones nord et sud. La commune faisait déjà partie des gros titres, surtout en ce qui concerne les taxes de séjours et l'emploi.

Par la suite, fin des années 90 début 2000 présentation en grandes pompes du projet avec des idées plein la tête, des étoiles plein les yeux. La commune était bien présente à cette présentation qui a eu lieu à Péronnes.

La genèse de ce projet a ensuite vécu et la raison a pris part sur le rêve. La zone sud côté Laplaigne, est abandonnée et la zone nord côté Péronnes est réévaluées. Déjà à l'époque, beaucoup de pression sur le projet mais un compromis s'installe.

Le permis est ainsi octroyé seuls bémols non négligeables, les compensations parfois elles aussi démesurées sont acceptées. Le jeu des avocats pour éviter de respecter ces compensations à l'époque mettait déjà un sentiment d'inconfort dans cette mécanique. La région, les ministres signataires et la politique communale organisent une grande présentation à Antoing.

Par la suite, des comités d'accompagnement on fait leurs apparitions avec des recommandations très difficiles et très strictes. Pour avoir participé à certaines de ces réunions, on sentait bien la complexité de suivre l'ensemble des demandes, cela n'a pas aidé le projet à se développer sereinement mais c'était dans les exigences du permis.

Et enfin, les débuts des travaux sont en marche, déjà quelques soucis financiers mais cela avance, n'oublions pas la perte de terres agricoles, la gestion des bois, le charroi, mais tout cela semble maîtrisé par la société.

Après des nombreux changements dans les différents dirigeants, comités de direction, malheureusement apparaît Le Covid (année 2020). Le projet perd sa vitesse de croisière, les signes alarmants du besoin de rentrées financières se font sentir mais les investisseurs marquent un intérêt et la phase 1 approche de l'ouverture (2021-2022). A nouveau des réceptions où les autorités communales sont toutes présentent et où les discours sont plus prometteurs les uns que les autres !

Depuis, les comptes d'exploitation ne sont pas bons, mais le taux d'occupation augmente, la population locale est de plus en plus invitée à se retrouver sur le site. Il y a une réelle envie d'ouverture, néanmoins, on entend déjà parler de faillites, de fournisseurs non payés, de retard dans les intérêts de paiements pour les personnes qui ont investies dans le projet (2023-2024).

Pendant ce temps Ideta et la commune mettent en place le Master Plan du grand large (2020-2025) avec comme acteur actif, Your Nature et les autres impétrants du grand large. Ce projet amène de nombreuses idées, des discussions sur des compensations réfléchies pour tous et par tous, les commerçants et les acteurs locaux discutent ensemble avec des projets communs.

Malheureusement, l'annonce la semaine dernière de la faillite momentanée de Your Nature SA, la mise sous cocon de l'ensemble du projet pour une période inconnue. Les différents articles de presse et l'émission de ce week-end sur No télé ne nous apportent aucune certitude sur l'avenir de ce projet.

En résumé, la première phase du projet a mobilisé un investissement de 125 millions, 23.3 en capital privé, 13.4 de fonds publics (Feder et RW), 44.5 de crédits bancaires et le reste des investisseurs. Le tout géré actuellement par 3 administrateurs.

Ce qui ressort c'est que l'exploitation du site demanderait environ 300 maisons supplémentaires. Surtout, concernant les frais fixes qui sont prévus pour 500 logements. On parle de donc à ce moment-là d'un rythme de croisière ! Les études disent aussi que le taux de remplissage est largement inférieur aux normes du secteur qui sont de 80-85% pour être rentable. Ces deux dernières phrases sont donc en totale opposition, d'un côté construire plus OK, mais comment remplir plus ?

Afin d'aller plus loin dans la réflexion sur l'humain et le respect, Samuël va vous revenir avec des questions claires et précises concernant directement la population et la commune en synergie avec le projet. »

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que c'est un drame aujourd'hui. On ne s'en rend pas compte, mais ce sont des dizaines de familles d'Antoing et d'ailleurs qui sont concernées. On a un impayé de plus de 2 millions actuellement en salaire. C'est non seulement des personnes qui vont perdre leur emploi provisoirement ou définitivement, mais c'est également des retards de paiement pour plus de 2 millions, des charges fiscales qui n'ont pas été payées pour 1,6 million. Les chiffres sont effarants. On parle d'un passif de 37 millions en 2 ans. Ces comptes sont publics, tout le monde peut avoir accès. Les questions aujourd'hui sont les suivantes :

- *Combien d'emplois sont menacés ?*
Combien de membres du personnel sont domiciliés sur le territoire communal ?
- *Quelles seront les incidences pour l'administration communale ?*
- *A combien peut-on chiffrer la perte de recettes pour les finances communales ?*
- *Le collège compte-t-il prendre des mesures, être acteur dans ce dossier ?*
- *L'accès au complexe aquatique est-il garanti pour les enfants des écoles de l'entité d'Antoing ? Si oui, à quelles conditions ?*
- *Comment peut-on rassurer les investisseurs privés qui ont participé au financement du projet par le biais de l'achat de chalets ?*
- *Quel sera l'impact en cas d'absence de repreneur sur le MASTER PLAN du Grand Large ?*
- *Qu'est-il prévu dans le permis en cas de fin d'activité du site ? ».*

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ ajoute que l'ancien Bourgmestre s'était fortement impliqué dans ce dossier et a soutenu ce dossier depuis le début. La question est de savoir aujourd'hui quel rôle on va jouer. On a joué un rôle déterminant par le passé à l'égard de ces investisseurs. Quand une commune, quand une autorité communale appuie à ce point un projet privé, elle apporte sa garantie. Qu'on le veuille ou non, c'est une garantie morale. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que, lorsqu'il entend son bourgmestre dire que ce projet est viable, qu'il va le soutenir, tout faire pour qu'il se développe, il fait confiance à son bourgmestre et aux politiques de manière générale. En tant que premier magistrat d'une commune, il est au fait de la situation, il connaît les tenants aboutissants et du coup, il a une voix importante dans ce type de dossier.

Tout d'abord, le Président se dit content d'entendre qu'il soit rejoint par rapport aux travailleurs et par rapport aux gens qui ont fait l'acquisition d'un bien, c'est à eux qu'on pense en premier. C'est quand même une centaine d'équivalents temps plein qui sont menacés. Le nombre de membres du personnel domiciliés sur le territoire communal, on ne le sait pas, puisque Your Nature ne transmet pas l'information. L'impact est avant tout régional. Les incidences sur l'administration communale sont, pour le moment, à la fois l'accès à la piscine et au niveau des rentrées financières, puisque la taxe n'est pas payée pour l'instant. Au niveau des recettes, la perte pour 2024 pourrait se chiffrer aux environs de 80.000 euros. Et pour 2025, on devrait s'attendre à plus, mais, pour l'instant, on n'a pas les chiffres. En tant que pouvoir public, il y a de fortes chances d'être placé parmi les créanciers préférentiels par rapport au remboursement de ce genre d'argent. L'accès au complexe aquatique est actuellement suspendu. Pour l'instant, on réfléchit à des possibilités de repli sur d'autres communes voisines. Mais les agendas sont déjà bien chargés et les piscines sont en travaux pratiquement toutes en même temps pour le moment. Ça reste très compliqué mais on reste attentifs. Par contre, ce n'est pas la mission de la commune de rassurer les investisseurs privés. On représente un pouvoir public, pas un investisseur privé et on ne peut malheureusement pas se prononcer pour les gestionnaires du site. Bien que désolé également pour eux, c'est à Your Nature qu'ils doivent demander des comptes et pas à la ville d'Antoing.

Au niveau de l'impact en cas d'absence de repreneurs sur le Master plan, et effectivement sur les compensations qui ont été fixées par la région (le Ministre Henry comme cela a été dit très justement), on ne va pas jeter les autres projets car il y a d'autres acteurs que Your Nature qui gravitent autour du Grand Large, même si effectivement il devait en être l'acteur principal. Il y a des choses qui sont sur la table et qui resteront, et auxquelles on veillera à les mettre en place, notamment le parking pour mobil homes. Dans le permis, c'est bien un retour en son pristin état qui est prévu. Effectivement, les chalets devront être démontés, c'est d'ailleurs un des nombreux tumultes du permis qui a accouché en 2013 dans la douleur et après beaucoup de tractations. Les chalets sont de toute façon pensés pour pouvoir être démontés et recyclés, puisque tout en bois et construits sur pilotis. C'est ce qui avait été prévu à l'époque. Ainsi qu'une volonté également dans le permis de pouvoir revenir à une occupation du bois de manière classique. Quant au rôle de la ville d'Antoing, c'est d'être des défenseurs aussi des intérêts de nos citoyens, représenter nos écoles pour lesquelles l'accès à la piscine sera non négociable. C'est quand même plus de 300 enfants tous réseaux confondus qui ont appris à nager et même passés des permis dans cette piscine. Elle reste un enjeu important car Antoing est une ville d'eau avec un centre Adeps qui promeut beaucoup de stages assez intéressants pour les enfants. Mais on ne se mettra pas à jouer les intermédiaires financiers ou autres médiateurs entre les privés, le public, etc... Nous sommes une commune, nous sommes des représentants des citoyens, un pouvoir public, et donc pour le reste, on verra ce que Your Nature adviendra par la suite. Visiblement, des contacts sont maintenus avec une volonté de reprise des activités au plus tard, au printemps 2026. Pour le moment, il faut laisser les gens qui travaillent là-dessus et qui sont aux commandes, travailler avec d'éventuels repreneurs. On s'assiéra à la table lorsque quelqu'un se sera manifesté pour aller remettre voire renégocier nos conditions et s'assurer qu'elles seront bien appliquées. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que. Dans le relevé officiel, en tout cas pour 2023, on parle de 70 salariés pour l'équivalent de 61,9 temps pleins. Il n'y a pas eu de dépôt de comptes depuis 2023, et ça s'est fait ici en avril 2025. On peut douter qu'il y ait eu 30 engagements pour l'année 2024 voire 2025. On est donc plutôt autour de 70 personnes concernées. A l'intervention de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président précise, qu'en matière de taxes directes de séjour, Your Nature nous est redevable de 22.000 euros pour 2023 et 88.000 euros pour 2024. Mais 2025 n'est pas encore connu puisqu'on n'a pas encore les chiffres de fréquentation. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que le montant de 110.000 euros n'est pas négligeable. Quant au rôle à jouer en tant que commune, il estime au contraire qu'elle peut être un acteur, même si ce n'est pas elle qui va porter le dossier. On peut initier une table ronde avec IDETA rapidement. Pourquoi pas inviter les gestionnaires actuels. D'autres personnes se sont déjà manifestées dans la région et ont donné leur point de vue. Ça ne coûte rien. On peut aussi être un moteur et favoriser les rencontres. Il faut en discuter avec IDETA à tout le moins et voir quelles sont les possibilités ou non. On n'a pas pour vocation de trouver un repreneur, c'est sûr. Mais ça ne coûte rien que de réunir les personnes et d'évoquer la chose. Pour la piscine, on peut imaginer qu'un curateur va être désigné prochainement. Sa mission sera de liquider éventuellement le site et de récupérer les avoirs. Mais le problème, c'est qu'on a actuellement 43 millions de dettes et des actifs pour 37 millions. Donc ça va être compliqué de rembourser tout le monde. La seule solution, c'est d'avoir un repreneur sérieux et soyons acteur à ce niveau. Par rapport à la mise en liquidation éventuelle, espérons que ça n'arrivera pas. L'idéal, c'est d'avoir un repreneur. Mais il serait bon de se montrer intéressé, de rencontrer rapidement le curateur pour la piscine. S'il y a possibilité à un moment ou l'autre d'acquérir cette piscine, d'en avoir la gestion, l'outil est là. C'est une discussion qui ne doit pas nous échapper. Il faut absolument prendre le temps d'en discuter avec le curateur, de voir si c'est faisable ou non. On avait évoqué la question d'une gestion d'une piscine avec d'autres communes, d'autres partenaires dont Brunehaut par exemple. Il faut en tout cas y réfléchir sérieusement. Et pourquoi pas en assurer la gestion. Ce ne sont que des réflexions aujourd'hui par rapport à ce projet. Monsieur

VIVIER précise que le Master plan du Grand Large est vraiment un des points importants pour ce site. Dans ce Master plan, toutes les réunions qui ont eu lieu avec IDETA, avec les impétrants, avec les restaurateurs, avec le PYC, le TYC, les associations de pêche, l'Adeps, il y avait des réflexions sur la mobilité très intéressantes, sur la sécurité, sur le parking près de la chapelle, sur les investissements communaux. La réflexion sur le parking mobil homes qui était aussi tout à fait louable, la réflexion sur l'office de tourisme. On ne peut pas attendre 6 mois avant de réagir. On devait avoir une réunion avec IDETA, malheureusement annulée suite à la faillite. Idem pour le comité d'accompagnement. Un autre point hyper important c'est qu'une piscine qui reste pendant 6 mois ou 1 an à l'abandon, c'est une catastrophe. Autant au niveau de la gestion, au niveau de l'eau, au niveau des carreaux. Le toboggan était déjà en train de fuir, des sèche-cheveux n'allaient plus, des murs étaient un peu délabrés. Une piscine sans chauffage et sans gestion pendant 6 mois, même si on dit qu'il va y avoir 5-6 personnes pour gérer les lieux, ce n'est pas bon. Il y a peut-être moyen de trouver un compromis car ils disposent de profs de gym et de maîtres-nageurs. Il sera impossible de trouver une plage horaire pour les enfants de toutes les écoles à Tournai en ce moment. Le Président précise que la Commune va continuer à travailler sur le Master plan. S'il n'y pas de repreneur, les compensations seront probablement caduques, mais ce sera à la Région de se prononcer, ce n'est pas la commune qui les fixe. On ne va pas assumer un rôle qui n'incombe pas à la commune. Par rapport au développement du Master plan, celui-ci a été réfléchi de manière globale, en présence de Your Nature ou pas. Ce qui a été réfléchi dans ce Master plan reste d'application et il continuera à vivre. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir à ce niveau. Au niveau intervention de la ville dans ce dossier, on s'assiéra autour de la table une fois que certaines personnes auront fait leur travail. Ce n'est pas à la commune d'aller négocier pour essayer de trouver un repreneur. Dès que des personnes se seront fait connaître, alors on se mettra autour de la table et on discutera avec elles. On s'assiéra pour renégocier et rediscuter et s'assurer que tout ce qui avait été acquis par le passé continue à l'être, sans quoi il ne faudra pas espérer le soutien de la ville d'Antoing, c'est clair et net. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale qu'on parle aujourd'hui d'un parc de loisirs mais on est en plein délire. On peut entendre que ce soit une opportunité et que ce serait un plus pour Your Nature mais le permis ne prévoit pas la présence de ce genre de loisirs. Le Président confirme que le permis de 2013 n'a pas été changé d'une seule ligne. Si des demandes de modification sont faites, ce seront les fonctionnaires technique et délégué au niveau de l'urbanisme de Mons qui gèreront le dossier avec un avis du ministre, le cas échéant. Il n'y a, à ce jour, aucune demande introduite en ce sens. Au vu de l'ampleur de ce dossier et de l'impact qu'il a pour la commune, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ estime qu'il serait de bon ton que le Collège associe à tout le moins les chefs de groupe pour un point régulier sur les échanges qui ont eu lieu. Il ne sert à rien de revenir de manière cyclique sur le sujet en séance publique d'autant qu'il y a des enjeux privés. Le Président signale qu'il verra comment ça se passe au niveau des repreneurs. Mais s'il a des informations, de quelle que nature qu'elles soient, elles seront communiquées à l'ensemble de la population et il préfère que cela se fasse en séance du Conseil Communal. Cela permettrait à chacun d'entendre ce qu'il se passe et de laisser au privé ce qui doit rester au privé et de pouvoir débattre du public dans une enceinte et un accès public. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que ce genre d'information est souvent dans la presse avant que le Conseil n'ait lieu. Monsieur VIVIER rappelle que le Master plan a été fait aussi avec des finances publiques prévues mais aussi des rentrées financières venant aussi de Your Nature. Le Président précise que c'est surtout vrai pour l'agrandissement du Grand Large. Mais sur le fond, s'il n'y a pas de repreneur, l'agrandissement tombera. Je pense que l'agrandissement tombera. Monsieur VIVIER signale qu'on parlait de 15 hectares au début, on est descendu vers 6 hectares d'eau, avec des compensations qui étaient un petit train touristique, une participation en parking, une participation dans l'aménagement des berges du lac, la purification de l'eau du côté du Rosoir. Tout cela avec des finances privées.

Le Président précise que Your Nature n'est pas gérée, de près ou de loin, par la commune. Cela reste du privé et c'est le privé qui communiquera vers la presse et puis vers la commune. Il ne faut pas inverser les rôles. Monsieur VIVIER précise qu'il demande simplement, qu'au prochain conseil communal, on ait l'information sur les enfants par rapport à la piscine et sur les impétrants du Grand Large par rapport au Master plan et non pas pour Your Nature. Monsieur DEGREMONT estime que ce n'est pas à la commune à intervenir dans un problème privé. Le Groupe GO parle de reprendre la piscine en gestion pour les enfants de l'entité. Mais qui va payer ? Un curateur a été désigné. Ils n'ont pas d'argent pour payer les fournisseurs ou même la commune. Cela veut dire que ce serait la commune qui devrait peut-être intervenir dans la remise en route de la piscine. Mais elle est privée. Il est clair que c'est malheureux pour les enfants mais ni la commune, ni le collège, n'est responsable de cette situation. C'est dommage que les enfants ne puissent pas aller à la piscine, que ce soit sur Tournai ou ailleurs. Le collège a déploré, comme toutes les personnes autour de la table, la fermeture de Your Nature. On peut réfléchir pour la piscine. Mais remettre en route une piscine privée avec de l'argent public des citoyens d'Antoing, c'est la meilleure idée qu'on peut avoir à l'heure d'aujourd'hui. Monsieur VIVIER précise qu'il demande simplement une information par rapport aux enfants à qui on a promis d'aller à la piscine. On doit trouver une solution en tant que pouvoir communal. Que ce soit en tant que membre du collège ou du conseil communal, Monsieur DEGREMONT estime que tout le monde a été mis devant le fait de cette faillite. Le Collège doit faire avec tout comme l'Adeps. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ estime que la piscine peut être une opportunité et qu'il faut y réfléchir. Monsieur DEGREMONT signale que le Groupe GO disait, il n'y a même pas un mois, qu'en matière de gestion communale, on allait droit dans le mur. Et maintenant il faudrait mettre de l'argent public de nos citoyens dans un bâtiment privé. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale qu'on ne sait pas si cela coûterait 100.000 euros ou un million, si on serait seul ou à plusieurs. Il faut donc y réfléchir. Il ne dit pas qu'il faut racheter la piscine et engager du personnel pour la gérer. Il faut y réfléchir tout simplement. Monsieur VIVIER rappelle qu'il y a 15 voire 20 ans, on a beaucoup parlé autour de la table de projets de piscine dans l'entité. Il y a d'abord eu le gâchis avec la piscine d'Antoing, il y a eu ensuite le gâchis avec la piscine de l'Adeps. Il y a eu une proposition entre Brunehaut, Rumes et Antoing pour trouver une solution, soit de renouveler celle d'Antoing, soit de refaire celle de l'Adeps avec un toit. Rien ne s'est concrétisé mais ici on parle d'anticiper les choses. Et cela débouchera peut-être sur un projet qui pourrait voir le jour plus tard.

6. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Questions orales

Madame LUCAS précise qu'elle avait joint des photos du frigo solidaire, ainsi qu'un petit article trouvé dans la presse, qui lui parlait. Elle se dit assez déçue de constater que le frigo solidaire, bien qu'il ait été déplacé, ne reflète pas l'image du partage convivial mais d'un endroit de dépôt souvent sauvage. Il serait indispensable de rappeler les règles d'usage qui figurent pourtant bien dessus. En principe, il repose sur la confiance et la solidarité de tout un chacun.

Y a-t-il un règlement préétabli au niveau de notre commune ? Qu'en est-il au niveau de son entretien, du nettoyage, de la vérification de la température si c'est le cas, du manque de respect par rapport à son utilisation, etc. Qui vérifie tout cela ?

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un projet citoyen à travers le budget participatif. C'est la personne qui est porteuse du projet qui assume cette tâche qui est parfois assez rébarbative, on est d'accord. Si on fait le constat entre le moment où il était à la gare et l'instant où on l'a installé ici au centre administratif, il y a quand même une très nette diminution de la problématique. Il y a déjà un petit rappel du règlement qui a été mis mais on va renforcer la signalisation, notre service graphisme va s'occuper d'ajouter des pictogrammes. Pour ce qui concerne la dernière semaine, le problème de température était purement lié à un problème technique à la suite d'une coupure d'électricité dans le bâtiment. Le frigo étant maintenant relié chez nous, il a malheureusement sauté. On a constaté les faits et on l'a relancé. Au niveau température, on peut maintenant se montrer rassurant, il n'y a pas de soucis, il re fonctionne correctement. Régulièrement, on jette un petit coup d'œil sur le frigo que ce soit quelqu'un de l'administration ou autre pour voir si tout va bien. Malheureusement, il y a parfois encore des gens mal intentionnés. Le bâtiment est surveillé mais toute personne qui constaterait des méfaits doit simplement nous prévenir. On peut avoir accès aux images et on sait identifier les gens au besoin. Le Président profite de l'occasion pour remercier à nouveau nos ambassadeurs propriété qui eux aussi mènent leurs petites rondes si tout est correct. Madame HIROUX ajoute que, puisque le projet « Frigo Solidaire » fait partie du plan de cohésion sociale, un rapport quant à l'utilisation de ce Frigo Solidaire sera publié sur nos réseaux sociaux. Maintenant, c'est au bon vouloir de chacun, que de respecter cet espace dédié au plus grand nombre. Le Président rappelle que, par rapport à sa position, elle a été voulue aussi pour avoir une certaine forme de discrétion parce que ce n'est pas facile pour les gens de montrer qu'elles font appel à ce frigo.

Madame HELLIN expose sa question :

« Ma question portera sur le trafic automobile dans Fontenoy et plus particulièrement au niveau de la rue de Gaurain, depuis le carrefour des Irlandais, jusqu'au bout de la rue de la Transhennuyère. Il ya quelques années, un panneau de signalisation, le panneau F12a pour être précise, avait été installé dans la rue de Gaurain, à quelques mètres au-delà du cimetière. Ce panneau indique une zone résidentielle, ce qui veut dire que : « 2° les conducteurs ne peuvent mettre les piétons en danger ni les gêner; au besoin, ils doivent s'arrêter. Ils doivent en outre redoubler de prudence en présence d'enfants. Les piétons ne peuvent entraver la circulation sans nécessité (...) la vitesse est limitée à 20 km à l'heure¹. »

Or, depuis quelques semaines, d'autres aménagements ont été installés : des barrières nadar au niveau du carrefour interdisant la circulation aux usagers de plus de 5 tonnes ainsi que des barrières heras au niveau du cimetière. Ces nouveaux aménagements suggèreraient donc une interdiction totale de circuler dans la portion déjà signalée par le panneau F12a. Plusieurs points méritent donc d'être soulevés :

- *le premier concerne la volonté du collège : est-elle de fermer complètement la route à terme ou de la barrer provisoirement, imaginons le temps de la campagne sucrière ?*
- *Si à terme, la route est barrée, le sera-t-elle pour tous les automobilistes ou pour les engins de plus de 5 tonnes uniquement ?*
- *Certains aménagements sont dangereux, je pense aux barrières installées au niveau du carrefour et bloquant une des deux voies de circulation, serait-il possible d'envisager un déplacement de ces barrières ou un autre aménagement ?*
- *Quels aménagements sont prévus sur le long terme ?*
- *Quelle que soit la décision envisagée, serait-il possible de communiquer avec les riverains afin d'éviter certains comportements à risque (par exemple : déplacer la barrière barrant la route afin de passer malgré tout) ? »*

Le Président signale que ce genre de mesure ne se fait pas selon le bon vouloir du Bourgmestre. Il se fait sur base d'interpellations citoyennes et autres et de discussions avec les riverains. Un

rapport a été sollicité auprès de notre Commissaire de Police, Monsieur OVAERE. Contrairement à ce qui a été dit, ce dernier précise qu'aucun panneau F12a n'a jamais été installé au-delà du cimetière. Par contre, la section de la voie est encadrée par un règlement complémentaire de roulage approuvé par le conseil communal lors de sa séance du 24 février 2022. Ce règlement est matérialisé par les signaux routiers suivants : F99C-F101C et F45B cul-de-sac. Cela réserve la circulation exclusivement aux piétons, cyclistes, cavaliers et véhicules agricoles. Par conséquent, cette portion de la rue de Gaurain est interdite aux automobilistes depuis février 2022. C'est d'ailleurs pour cela que la ligne de bus TEC qui passait par là a été supprimée. Au niveau du non-respect de la signalisation et des solutions proposées, et face à la récurrence des manquements, les services de police ont suggéré l'installation de dispositifs physiques de type barrières amovibles. Commande a été faite. Ces barrières visent à assurer l'effectivité du règlement en restreignant physiquement l'accès aux seuls usagers autorisés. On a voulu mettre en place une mesure transitoire dans l'attente d'avoir des barrières qui devraient arriver incessamment sous peu car elles ont été commandées. On a placé des barrières Héras pour déjà matérialiser ce nouvel aménagement. Pendant la période sucrière, certains agriculteurs, plutôt que de prendre la bonne route, traversent le village, viennent détériorer notre carrefour des Irlandais qu'on a fait refaire récemment par notre main d'œuvre communale qui a fait un super boulot. Et donc, puisqu'on vient de refaire ces deux plaques de béton assez dangereuses à hauteur de l'ancien café, dans la foulée, on a décidé de mettre tout de suite une mesure transitoire pour surtout bloquer les petits plaisantins qui passaient par là. On en a profité également pour interpellier Iscal Sugar pour qu'il fasse le nécessaire auprès de leurs transporteurs. Une benne vide à 5 heures du matin, ça peut réveiller les riverains. L'idée, à terme, c'est de ne laisser la voie accessible que pour les piétons, cyclistes, cavaliers et véhicules agricoles, plus les véhicules. A la question de Madame HELLIN, le Président précise que le type de barrières amovibles a été recommandé par la police. C'est un système de barrières où les agriculteurs savent manœuvrer et passer d'autant plus qu'il y en a un qui habite près de la croix celtique. L'aménagement sera installé en permettant l'accès au champ par l'accès existant actuellement. Pour le moment, la barrière Héras est là pour sensibiliser à l'arrivée très prochaine des nouvelles barrières.

Séance secrète

La séance est levée à 20 h 40.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT